

ligne de conduite que l'on veut suivre à l'égard des Canadiens d'origine japonaise n'est certainement pas libérale.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Elle est généreuse.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): A mon sens, une politique libérale fournirait à tous ceux qui ont apposé leur nom l'occasion de révoquer leur signature. S'il y en a qui désirent retourner au Japon, qu'on n'hésite pas à les renvoyer dans ce pays; s'il y en a qui sont des ennemis déclarés du Canada, qu'on n'hésite pas à les renvoyer. Cependant, tout citoyen canadien, fût-il noir, blanc ou jaune, catholique ou protestant, croyant ou incroyant, devrait jouir des mêmes avantages que les autres dans notre pays. Aujourd'hui, nous désignons un groupe particulier et disons que ces gens méritent notre haine.

L'hon. M. MITCHELL: Double poids et double mesure.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Les principes démocratiques que le gouvernement libéral est censé défendre sont honteusement méconnus.

L'hon. M. MACKENZIE: Je dirai à l'honorable député que j'ai subi une élection précisément sur cette question et me voici ici, à la droite de l'Orateur.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): L'honorable député peut fort bien être ici, mais ce n'est pas au crédit de ses commettants.

Je me contenterai de dire que je tiens cette façon d'agir pour la négation directe du libéralisme et des principes honnêtes, élémentaires et fondamentaux de la démocratie. J'irai même jusqu'à affirmer qu'en mettant à exécution ce programme, qu'en expulsant ces citoyens canadiens d'origine japonaise, le gouvernement libéral ne fait que prouver qu'il est bien ce que plusieurs d'entre nous pensent depuis longtemps, l'hypocrisie organisée.

L'hon. M. MACKENZIE: Un gouvernement qui est en fonction et au pouvoir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande que cette expression soit retirée. Aucun honorable député n'a le droit de dire d'un autre honorable député ou d'un gouvernement qu'il est de l'hypocrisie organisée. Ces paroles doivent être retirées.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je vais retirer ces paroles, si elles violent le Règlement. J'aurais dû dire le parti libéral.

L'hon. M. MITCHELL: De telles paroles peuvent passer sur une tribune de carrefour, mais pas ici.

M. HACKETT: Je demande au premier ministre si, au cours des négociations du

[M. Stewart.]

traité d'extradition auquel il a fait allusion tout à l'heure, on a eu pleinement recours aux renseignements et aux conseils du ministère qu'il dirige lui-même?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois qu'il serait exact de répondre affirmativement.

M. HACKETT: Le premier ministre aurait-il la bienveillance de nous dire pour quelles raisons on l'a tenu secret ou pourquoi on ne l'a pas porté à la connaissance du Parlement pendant trois ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis en donner l'exacte raison à l'honorable député, mais je surveille des négociations internationales de ce genre depuis tellement longtemps que je ne m'étonne plus de voir que cela a pris trois ans. Ces négociations auraient bien pu durer quatre ou cinq ans. J'ai lieu de croire que la question elle-même était tellement compliquée qu'il y a eu un certain délai.

M. HACKETT: Je crains de ne pas m'être bien fait comprendre. L'accord lui-même a été signé par les hautes parties contractantes le 29 avril 1942, et je demande pourquoi on a maintenu le Parlement dans l'ignorance pendant toute la période qui s'est écoulée entre le 29 avril 1942 et le mois d'octobre 1945?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis donner une réponse à l'honorable député. On me dit que l'accord a été modifié une fois par un protocole. C'est tout ce que je puis dire au sujet...

M. HACKETT: Il a été modifié le 3 octobre de cette année. Cependant, la chose aurait nui à un si grand nombre d'entreprises nationales et à certaines entreprises de ma propre circonscription que je me suis laissé emporter par ma curiosité. J'appelle l'attention du premier ministre sur le fait que le traité semble avoir été expédié avec beaucoup de rapidité aux Etats-Unis. Il a été signé le 29 avril 1942; le 6 mai 1942, le Président l'a envoyé au Sénat des Etats-Unis, où le comité des relations étrangères l'a étudié et a fait un rapport en mai 1942. Il semble qu'il a été ratifié par le Sénat quelques semaines seulement après sa signature. Voilà pourquoi je sens le besoin de demander pourquoi le Canada a attendu si longtemps. Le traité ne renfermait rien qui devait être caché à cause de la guerre que nous livrons alors. Après en avoir pris connaissance, je comprends pourquoi on a pu hésiter quelque peu à le présenter au Parlement, mais je voudrais savoir s'il existe certaines raisons de haute importance qui exigeaient de le soustraire à la connaissance du Parlement aussi longtemps.